

Département  
de la Moselle

COMMUNE de VALMONT

Arrondissement  
de Forbach

Extrait du procès-verbal  
des délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

élus:

23

Conseillers en fonction :

23

Conseillers présents :

17

Séance du 18 décembre 2024 à 19h30 - Convocation du 12 décembre 2024

Sous la présidence de M. Salvatore COSCARELLA, Maire de VALMONT

**Présents :** Mme AISSAOUI - M. BADER - M. CAVALIERE - M. COSCARELLA - Mme FAGGIN - M. HAULTIER - M. JULLY - M. MUSCARI - Mme NIMSGERN - M PERON - M. REKAR - M. THIL - Mme TOURDOT - M TOURSCHER - Mme. VOGEL - M. WENDELS - Mme WINTER

**Absents excusés :** Mme BURTART procuration à P. WINTER - Mme KLUCZYK procuration à I. FAGGIN - Mme MONNEAU procuration à C REKAR - Mme PINCEMAILLE procuration à J. TOURSCHER

**Absents non excusés :** Mme CONRAD - Mme FARRESSE

**Secrétaire de séance :** conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mr TOURSCHER est nommé secrétaire de séance, Mme HAMANN Christine étant auxiliaire du secrétaire.

Numéro	Objet de la délibération	Page
	Sommaire	108
0	Informations	109
1	Virement de crédits n°03/2024	109
2	Restes à réaliser de 2024 sur 2025	109-111
3	Demande de subvention DETR 2025 pour « PAC »	111
4	Modification du règlement intérieur	112
5	Nouveau régime indemnitaire Police Municipale ISFE : report de date de saisine	112
6	Avancement de grade : création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	113-114
7	Recensement de la population : coordonnateur et agents recenseurs	114-115
8	Politique de la Ville : contrat de ville 2024-2030 Engagements quartiers 2030	115-116
	Emargements	117

### **Point N°0 : Informations**

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'approuver la nomination d'un secrétaire de séance à savoir **Mr TOURSCHER** pour cette séance
- Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter ou de retirer le point n° .. :
  - Ajout du point n°8 : Politique de la Ville : Contrat de ville 2024-2030 – ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030
  - Retrait du point n°1 : Virement de crédits

*Approuvé à l'unanimité*

### **Point N°1 : Virement de crédits N°03/2024**

Rapporteur : Monsieur Thil

Point retiré : nous n'avons pas de dépassement de crédits après le règlement des dernières factures payées.

*Approuvé à l'unanimité*

### **Point N°2 : Restes à réaliser de 2024 sur 2025**

Rapporteur : Monsieur Thil

Il convient de notifier les restes à réaliser de l'exercice de 2024. Ils concernent les opérations inscrites au BP 2024 ayant fait l'objet d'une lettre d'engagement, d'un devis accepté, d'une facture non soldée, ou d'une recette non encaissée.

**Voici le tableau des dépenses et recettes concernées :**

#### **DEPENSES**

OPERATION	PREVU AU BP 2024	REALISE	RESTE à REALISER
<b>010 Bâtiments communaux</b>	<u>681.466,18</u>	<u>573.990,89</u>	<u>107.475,29</u>
Cpte 21312 Bâtiments scolaire	45.430,15	11.205,60	34.224,55
Cpte 21318 Autres bâtiments publics	636.036,03	562.785,29	73.250,74
<b>014 Révision POS PLU</b>			
Cpte 202 Frais, documents urbanisme	49.017,46	11.688,00	37.329,46
<b>015 Mobilier des écoles</b>	<u>31.000,00</u>	<u>0,00</u>	<u>31.000,00</u>
Cpte 2051 Concessions et droits similaires	4.700,00		4.700,00
Cpte 21838 Autre matériel informatique	6.300,00		6.300,00
Cpte 21841 Matériel bureau et mobilier scol.	20.000,00		20.000,00
<b>018 Structure périscolaire et cantine</b>	<u>31.532,84</u>	<u>0,00</u>	<u>31.532,84</u>
Cpte 21312 Bâtiments scolaires	20.000,00		20.000,00
Cpte 2158 Autres installations, mat. et outil	6.032,84		6.032,84
Cpte 21838 Autre matériel informatique	1.500,00		1.500,00
Cpte 21848 Autres matériels bureau Mobilier	4.000,00		4.000,00

<b>019 Aire de loisirs et sportives</b>	<b><u>105.000,00</u></b>	<b><u>35.880,96</u></b>	<b><u>69.119,04</u></b>
Cpte 2128 Autres aménagements et agenc	35.000,00		35.000,00
Cpte 2181 Inst. générales, agencements	70.000,00	35.880,96	34.119,04
<b>10001 Foncier achat de terrains</b>			
Cpte 2111 Achat de terrains	70.000,00	64.557,32	5.442,68
<b>10002 Forêt communale</b>			
Cpte 2117 Bois et forêt	35.000,00	0	35.000,00
<b>10003 Installations de voirie</b>			
Cpte 2152 Installations de voirie	122.530,00	59.772,00	62.758,00
<b>10004 Matériel Administratif</b>	<b><u>49.648,56</u></b>	<b><u>9.492,96</u></b>	<b><u>40.155,60</u></b>
Cpte 2051 Concessions et droits similaire	24.648,56	6.728,64	17.919,92
Cpte 21838 Autres Matériel informatique	15.000,00	2.764,32	12.235,68
Cpte 2188 Autres	10.000,00		10.000,00
<b>10006 Matériel services techniques</b>	<b><u>111.920,35</u></b>	<b><u>70.656,00</u></b>	<b><u>41.264,35</u></b>
Cpte 215738 Autre matériel et outillage voirie	41.920,35	22.668,00	19.252,35
Cpte 21578 Autre matériel technique	20.000,00		20.000,00
Cpte 21828 Autre Matériel de transport	50.000,00	47.988,00	2.012,00
<b>10008 Voiries diverses</b>			
Cpte 2152 Installations de voirie	293.255,37	76.677,00	216.578,37
<b>10012 Aménagement de la zone</b>	<b><u>20.000,00</u></b>	<b>148,37</b>	<b><u>19.851,63</u></b>
Cpte 2031 Frais d'études	10.000,00		10.000,00
Cpte 2111 Terrains nus		148,37	
Cpte 2181 Instal généré, agencements-aménag	10.000,00		9.851,63
<b>10014 Urbacam</b>			
Cpte 21568 Autre matériel de défense civile	41.354,84	1.728,60	39.626,24
<b>10015 Cimetière</b>	<b><u>330.000,00</u></b>	<b><u>316.271,40</u></b>	<b><u>13.728,60</u></b>
Cpte 2031 Frais d'études	20.000,00	16.800,00	3.200,00
Cpte 2116 Cimetières	294.874,00	284.345,40	10.528,60
Cpte 238 Avances versées sur commandes d'immo	15.126,00	15.126,00	
<b>10016 Aire de stockage grumes</b>			
Cpte 2113 Terrains aménagés autres que voirie	35.000,00	33.412,20	1.587,80

Soit un total de dépenses à réaliser en 2025 de : **752.449,30 €**

**RECETTES**

OPERATION	PREVU AU BP 2024	REALISE	RESTE à REALISER
10001 Achat foncier	<u>18.240,00</u>	<u>26.431,51</u>	<u>13.700,64</u>
Cpte 1328 Autres	18.240,00	4.539,36	13.700,64
Cpte 1348 Autres		21.892,15	
019 Aire de Loisirs et sportives	<u>41.958,97</u>	<u>14.658,92</u>	<u>27.300,00</u>
Cpte 1321 Etat et établissement Nationaux	16.610,00	4.548,00	11.951,44
Cpte 1323 Département	15.348,61		15.348,61
Cpte 1328 Autres	10.000,00	10.000,00	

Soit un total de recettes à réaliser en 2025 de : **41.000,64 €**

Il est demandé aux membres du conseil de valider les restes à réaliser ci-dessus présentés et de prévoir leurs inscriptions au BP 2025.

*Approuvé à l'unanimité*

**Point N°3 : Demande de subvention DETR 2025 pour « PAC »**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les vestiaires du football et le Club House ont été construits en 2010. Utilisés tout au long de l'année pour les entrainements, les matchs et les compétitions, l'installation du mode de chauffage de ces équipements publics est énergivore surtout en période hivernale.

Le projet consiste donc à remplacer le système de chauffage électrique par une pompe à chaleur (PAC), une solution plus économique et écologique, tout en garantissant un confort optimal pour les utilisateurs des vestiaires.

Dans le cadre de ces travaux, la Commune peut prétendre à une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le coût de cet aménagement qui s'élèverait à 79.650 €HT, soit 95.580 € TTC pourrait être subventionné au titre de la DETR pour un taux d'intervention allant de 20 % à 60 %, le reste étant à la charge de la Commune de VALMONT.

La commune a sollicité l'Etat pour une subvention à hauteur de 40% qui représenterait une aide de 31.860 € et laisserait à la charge de la commune la somme de 47.790 € HT.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Mr le Maire à présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'installation d'une PAC
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents liés à cette opération.

*Approuvé à l'unanimité*

#### **Point N°4 : Modification du règlement intérieur**

Rapporteur : Monsieur Thil

Le conseil municipal a voté en date du 17 novembre 2020, point n°1, le règlement du conseil municipal.

- *Considérant la démission de Mme KLUCZYK de son poste d'adjointe, actée par Mr le Sous-Préfet de Forbach en date du 22 novembre 2024 et sa décision de rester conseillère municipale indépendante*
- *Considérant la décision de Mme FAGGIN-KIEFER de quitter le groupe de la majorité et de se positionner en tant que conseillère municipale d'Opposition Indépendante*

Il convient de revoir le règlement intérieur du conseil municipal et dans un premier temps :

- le chapitre V : Communication
  - o Article 23 : Bulletin d'information générale : côté Valmont
    - b) – les caractères sont partagés en fonction du nombre de conseillers dans chaque groupe d'opposition : exemple : 2/3 Vivons Valmont ; 1/3 Conseiller indépendant

L'alinéa b) est modifié devient désormais :

**b) – les caractères sont partagés en fonction du nombre de conseillers dans chaque groupe d'opposition : 2/5 Vivons Valmont ; 1/5 Conseillère indépendante (Mme FARESSÉ) ; 1/5 Conseillère indépendante (Mme KLUCZYK) ; 1/5 Conseillère indépendante (Mme FAGGIN-KIEFER)**

Pour des raisons de protection informatique notamment et limiter l'installation de clés USB non sécurisée sur les ordinateurs de la Mairie, la transmission des textes à insérer par les membres de l'opposition ne se fera plus par la remise d'une clé USB mais se fera par l'envoi d'un fichier PDF auprès de la DGS qui relayera le document à l'éditeur.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la modification du règlement intérieur chapitre V, article 23 b et c.

*Approuvé à l'unanimité*

#### **Point N°5 : Nouveau régime indemnitaire Police Municipale : ISFE : report de date de saisine**

Rapporteur : Mme HAMANN

Mr le Maire a saisi le Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de la Moselle pour avoir leur avis sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire de la Police Municipale : ISFE (Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement).

Ce dernier devait se réunir le vendredi 13 décembre 2025, malheureusement la séance a été reportée faute de quorum en ce qui concerne le collège des représentants du personnel.

Le CST doit se réunir à nouveau le mercredi 8 janvier 2025 pour émettre ses avis.

Il nous est conseillé dans la mesure du possible de décaler la prise de notre délibération à une date postérieure à la nouvelle séance du CST.

La Trésorerie interrogée également à ce sujet, nous conseille également d'attendre l'avis du CST du 8 janvier 2025 mais avec une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (date d'entrée en vigueur du nouveau régime indemnitaire.)

*Approuvé à l'unanimité*

**Point N°6 : Avancement de grade : création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Rapporteur : Mme HAMANN

Dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2024, 1 adjoint technique territorial a atteint l'ancienneté requise pour pouvoir prétendre à un avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Dans le cadre de cet avancement, la création de postes est donc nécessaire.

Il convient de créer :

- 1 poste d'Adjoint Technique territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe en remplacement du poste d'Adjoint Technique territorial actuellement détenu par l'agent (poste à pourvoir à compter du 19/12/2024).

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 19 décembre 2024.

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
Administrative	Attaché	Attaché territorial	1	1	35
Administrative	Rédacteur	Rédacteur territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	35
Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1 vacant 3 pourvus	35
Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	1	35
Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Territorial	2	1	35
Technique	Ingénieur	Ingénieur territorial	1	1	35
Technique	Technicien territorial	Technicien territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	35
Technique	Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise	0	1	35
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	0 pourvu 2 vacants	35
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	5	6 pourvus	5 à 35 – 1 à 27,66 - 1 à 28h
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique territorial	7	6 pourvus	6 à 35
Police Municipale	Chef service Police municipale	Chef service Police municipale principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	35
Police Municipale	Agent de police municipale	Brigadier-Chef Principal	1	1	35
Animation	Animateur	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	35

Animation	Adjoint Animation	Adjoint territorial d'Animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	1 1	35 30
Animation	Adjoint Animation	Adjoint Territorial d'Animation	1	0	30
Animation	Adjoint Animation	Adjoint Territorial d'Animation	0	1	35

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la création de ce poste d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre de l'avancement de grade au titre de l'avancement de grade.

*Approuvé à l'unanimité*

### **Point N°7 : Recensement de la population : coordonnateur et agents recenseurs**

Rapporteur : Mme HAMANN

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

**Vu** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

**Vu** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels,

**Considérant** la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2025

Sur le rapport du maire,

#### **DECIDE**

➤ **Recenseurs**

- D'ouvrir 6 emplois de vacataire pour assurer le recensement de la population pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Les agents seront payés à raison de :

**0,75 € par feuille de logement**

**1,25 € par bulletin individuel**

**0,75 € par adresse collective**

**0,75 € par logement non enquêté**

**5 € par bordereau de district**

**25 € x 2 par agent pour séance de formation**

**et 25 € pour la journée de repérage**

**les montants indiqués s'entendant bruts.**

➤ **Coordonnateur d'enquête**

De désigner 3 coordonnateurs d'enquête chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et qui peuvent être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

- S'il s'agit d'un élu, il bénéficiera du remboursement de ses frais de mission en application de l'article L2123-18 du C.G.C.T.

- S'il s'agit d'un agent, il bénéficiera au choix :

- *d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle ;*

- *d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement ;*

- *d'heures complémentaires (pour les agents à temps non complet) ou supplémentaires (pour les agents à temps complet) ;*

- *d'une augmentation ponctuelle de son régime indemnitaire (sous forme d'I.A.T., I.F.T.S. ou I.H.T.S.), fixée à 500 euros*

*Approuvé à l'unanimité*

**Point N°8 : Politique de la Ville : contrat de ville 2024-2030 – engagements quartiers 2030**

Rapporteur : Mr le Maire

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine de 21 février 2014, et la circulaire du 15 octobre 2014, développent une ambition forte sur les quartiers populaires et renouvellent les outils d'intervention de la politique de la ville.

Le plan « quartiers 2030 », lancé par le président de la République en juin 2023, renouvelle l'engagement de l'État en faveur de la politique de la ville. Il se concrétise en 2024 par la signature des contrats de ville « engagements quartiers 2030 » pour la période 2024-2030.

Ces contrats renouvelés reposent sur une géographie prioritaire de la politique de la ville actualisée.

Porté par l'intercommunalité, le nouveau contrat de ville fédère l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville parmi lesquels la Région, le Département, les services de l'Etat, les bailleurs sociaux, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales, France Travail...

Sur la base du critère des revenus médians des habitants, l'Etat a déterminé les quartiers qui sont éligibles au titre de la politique de la ville.

La Collectivité de Valmont répond à ces critères et fait partie intégrante du dispositif :



GEOGRAPHIE PRIORITAIRE POLITIQUE DE LA VILLE MOSELLE 2024 (décret 28/12/2023)			
Commune	Nom quartier conforme à décret du 28/12/2023	Population 2015	MAJ INSEE août 2024
Folschviller,Valmont	Cité du Furst	1 440	1 603

- Le quartier Furst sur la commune de Folschviller et de Valmont avec un revenu médian annuel de 10 400 € ;

Les objectifs de la politique de la ville sont de mobiliser, en plus des crédits de droit commun apportés par toutes les institutions et collectivités compétentes, des moyens supplémentaires pour la mise en œuvre d’actions contribuant aux grands objectifs suivants :

- L’accès à l’emploi,
- L’accès à la formation,
- L’accompagnement du développement économique et de l’entrepreneuriat,
- Le cadre de vie et la transition écologique,
- La lutte contre le trafic de stupéfiants,
- Le soutien scolaire
- La citoyenneté ;

Tout en veillant à répondre aux axes transversaux (égalité hommes/femmes ; ...)

Le Conseil Municipal est invité, pour la période 2024-2030 à homologuer le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » validé par la C.A.S.A.S. le 16 décembre 2024.

Il vous est donc proposé d’approuver les termes du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers ».

*Approuvé à l’unanimité*

Fait et délibéré à Valmont, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme :  
Valmont, le 18 décembre 2024  
Le Maire  
Salvatore COSCARELLA

### **Emargements**

<b>COSCARELLA Salvatore</b>	<b>KLUCZYK Olga</b> Procuration à I. FAGGIN	<b>TOURSCHER Jean</b>
<b>BURTART Béatrice</b> Procuration à P. WINTER	<b>THIL Joël</b>	<b>TOURDOT Nathalie</b>
<b>AISSAOUI Dalila</b>	<b>BADER Daniel</b>	<b>CAVALIERE Walter</b>
<b>FAGGIN Isabelle</b>	<b>FARESSE Zoulikha</b> Absente	<b>HAULTIER Pierre-Emmanuel</b>
<b>JULLY Jordan</b>	<b>CONRAD Bettina</b> Absente	<b>MONNEAU Sandra</b> Procuration à C. REKAR
<b>PERON Daniel</b>	<b>MUSCARI Alexandre</b>	<b>NIMSGERN Laure</b>
<b>PINCEMAILLE Laurence</b> Procuration à J. TOURSCHER	<b>REKAR Christophe</b>	<b>VOGEL Dominique</b>
<b>WENDELS Gabriel</b>	<b>WINTER Patricia</b>	